

L'ACCÈS AU VACCIN POUR TOUTES ET TOUS PASSE AUSSI PAR LA SUSPENSION DES BREVETS

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 10 MAI 2021

Après de nombreux mois de mobilisation citoyenne pour l'accès universel effectif aux vaccins, l'annonce de l'administration américaine d'un soutien à la suspension des droits de propriété pour ceux contre le Covid-19 est un premier succès. Mais ce succès est partiel et fragile face à l'opposition de l'Union européenne, du Japon et du Royaume-Uni. La Ligue des droits de l'Homme (LDH) souhaite alerter sur les termes actuels du débat.

Depuis l'annonce des Etats-Unis, l'Allemagne et la Commission européenne argumentent contre la suspension. La France, sans le dire explicitement, les rejoint.

Passer de la suspension des brevets à un accroissement de la production pour faire face aux besoins prendra du temps, avancent-elles. Effectivement. Mais c'est dire que le refus de cette suspension nous a fait perdre des mois. Et qu'il n'est pas trop tard pour engager les transferts de savoir-faire indispensables pour produire la nouvelle génération de vaccins, dont le monde aura durablement besoin.

D'autre part, selon Mme Merkel, suspendre les droits de propriété découragera l'innovation, compromettant les bénéfices à en attendre. S'exprime ici un modèle de société où le bien public reposerait sur l'initiative privée et sur l'intérêt privé d'investisseurs. C'est nier la réalité : dans les faits, les financements publics de la recherche jouent un rôle premier, le secteur privé se l'appropriant pour générer des profits.

Un troisième argument, visant à dénigrer la décision des Etats-Unis, est porté par le Président de la République Emmanuel Macron et par la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen. L'Union européenne, font-ils valoir, exporte une partie de la production de vaccins faite sur son territoire, alors que les États-Unis la gardent intégralement. Mais l'exportation européenne reste faible. Et il n'y a pas de raison d'opposer ainsi exportations et suspension des brevets, les deux contribuant à l'accès aux vaccins.

Quant à la demande, largement défendue par la société civile, que la vaccination ne génère pas de profits privatisés, elle reste ignorée par les dirigeants des pays développés, alors que l'accès universel aux vaccins est l'expression d'un bien commun.

Faut-il rappeler que l'accès à la santé est un droit pour toutes et tous. À cela s'ajoute qu'avec le Covid-19, l'humanité est confrontée à une pandémie globale, à laquelle on ne répondra que globalement, personne n'étant en sécurité tant que tout le monde n'a pas accès à des traitements et des vaccins sûrs et efficaces. Les vaccins sont un bien commun et doivent être gérés comme tels.

L'accès universel rapide aux vaccins suppose de prendre dans la durée un ensemble cohérent de décisions et de pratiques. Cela passe par la suspension des brevets, le développement de la production, la diffusion des outils et savoir-faire, par une production qui soit partout de qualité, et le financement public d'un bien public. Cette approche globale passe aussi par l'absence de profits

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898



privatisés. Elle implique une juste rémunération de celles et ceux qui contribuent à la disponibilité des vaccins, de la recherche fondamentale à la vaccination.

La France et les institutions européennes doivent être à la hauteur des enjeux.

Signez la pétition www.noprofitonpandemic.eu/fr

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 10 MAI 2021

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

